

E Administrations chargées de l'examen préliminaire international E

CL INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CHILI)¹ CL

Taxe d'examen préliminaire (règle 58 du PCT) ² :	Dollar des États-Unis (USD) 1.500 (400) ³ (300) ⁴
Taxe d'examen préliminaire additionnelle (règle 68.3 du PCT) ⁵ :	USD 1.500 (400) ³ (300) ⁴
Taxe de traitement (règle 57.1 du PCT) ⁶ :	USD 218
Copies des documents cités dans le rapport d'examen préliminaire international (règle 71.2 du PCT) :	L'administration fournit aux déposants, gratuitement, et sous forme électronique, une copie des documents cités, lorsque le rapport d'examen préliminaire international est transmis par courrier électronique. Aucune copie n'est fournie lorsque le rapport d'examen préliminaire international est transmis par courrier.
Comment obtenir des copies :	Pour les offices élus, des copies sont disponibles, gratuitement, et sur demande envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : pct@inapi.cl. Les déposants devront payer la taxe mentionnée ci-dessous.
Taxe(s):	USD 10 par document
Taxe pour la délivrance de copies des documents contenus dans le dossier de la demande internationale (règle 94.2 du PCT) :	USD 10 par document
Conditions de remboursement et montant du remboursement de la taxe d'examen préliminaire :	Toute somme payée par erreur, sans raison ou en excédent est remboursée. Dans les cas prévus à la règle 58.3 du PCT : remboursement à 100 % Si la demande internationale ou la demande d'examen préliminaire international est retirée avant le début de l'examen préliminaire international : remboursement à 100 %

[Suite sur la page suivante]

¹ L'Institut national de la propriété industrielle (Chili) n'agira en qualité d'administration chargée de l'examen préliminaire international que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

² Taxe à verser à l'administration chargée de l'examen préliminaire international.

³ Le montant indiqué entre parenthèses s'applique dans le cas d'un dépôt effectué par une personne physique ou morale lorsque le déposant est ressortissant d'un des États, et est domicilié dans un des États, qui bénéficient, conformément au barème de taxes du Règlement d'exécution du PCT, de la réduction de 90% de la taxe internationale de dépôt, étant entendu que, s'il y a plusieurs déposants, chacun d'eux doit satisfaire à ce critère. Pour plus de précisions sur les déposants ayant droit à la réduction de 90% de taxes du PCT, voir www.wipo.int/pct/en/fees/fee_reduction.pdf

⁴ Le montant indiqué entre parenthèses s'applique dans le cas d'un dépôt effectué par une université lorsque le déposant est a) une université chilienne, ou b) une université étrangère qui a son siège dans un des États qui bénéficient, conformément au barème de taxes du Règlement d'exécution du PCT, de la réduction de 90% de la taxe internationale de dépôt et est authentifiée par son représentant légal, au moyen d'une simple déclaration signée en présence d'un notaire, en tant qu'université constituée conformément à la législation de cet État, étant entendu que, s'il y a plusieurs déposants, chacun d'eux doit satisfaire au critère indiqué au point a) ou au point b). Pour plus de précisions sur les déposants ayant droit à la réduction de 90% de taxes du PCT, voir www.wipo.int/pct/en/fees/fee_reduction.pdf

⁵ Taxe à verser à l'administration chargée de l'examen préliminaire international et dans certains cas seulement.

⁶ Taxe à verser à l'administration chargée de l'examen préliminaire international. Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent. Pour plus de précisions sur les déposants ayant droit à la réduction de 90% de taxes du PCT, voir www.wipo.int/pct/en/fees/fee_reduction.pdf.

E Administrations chargées de l'examen préliminaire international E

CL INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (CHILI) CL

[Suite]

Taxe de réserve (règle 68.3.e) du PCT) :	USD 350
Taxe pour remise tardive (règle 13ter.2 du PCT) :	Néant
L'office accepte-t-il le dépôt de demandes d'examen préliminaire (Chapitre II du PCT) sous forme électronique ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT ⁷
Langues admises pour l'examen préliminaire international :	Anglais, Espagnol
Objets exclus de l'examen :	Tout objet mentionné aux points i) à vi) de la règle 67.1 du PCT, à l'exception de tout objet qui, conformément aux dispositions de la législation chilienne sur les brevets, est soumis à un examen dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets
Renonciation au pouvoir :	
L'administration a-t-elle renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?	Non
L'administration a-t-elle renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?	Non

⁷ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, voir les *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 4 décembre 2014, page 197 et suiv.